

- 3^{ème} CHAMBRE -

DECISION PORTANT DESIGNATION D'UN MAGISTRAT
FAISANT FONCTION DE PRESIDENT DE CHAMBRE

La Présidente du tribunal,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-3 ;

Considérant l'absence, pour une durée indéterminée, du président de la 3^{ème} chambre du tribunal administratif de Nice ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Mme Géraldine Sorin, première conseillère, est désignée pour exercer, jusqu'à décision contraire, les fonctions de présidente de la 3^{ème} chambre du tribunal.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la première conseillère ainsi désignée.

Fait à Nice, le 2 décembre 2024



Marianne POUGET
